

LA CASELLE ENCHÊNÉE



**ASSOCIATION DE SALVEGARDE
DE
L'ENVIRONNEMENT DU PAYS
DE
LALBENQUE**

DÉFENSE DE L'ENVIRONNEMENT, ÉCOLOGIE ET POLITIQUE

Plus de deux mois se sont écoulés depuis les élections européennes du 07 juin 2009 qui, selon la plupart des commentateurs, ont été principalement marquées par le très bon résultat obtenu par les listes du Rassemblement Europe Écologie. Les scores réalisés par les quatre formations arrivées en tête en France ont été les suivants : UMP, 27,8%, PS, 16,4%, Europe Écologie, 16,3%, Modem, 8,4% et l'on peut considérer que si l'UMP est parvenue à tirer son épingle du jeu, un nombre significatif d'électeurs du PS et du Modem a finalement décidé de voter pour la liste du Rassemblement Europe Écologie dont la progression, par rapport au précédent scrutin, est en effet incontestable. Par rapport au scrutin de 2004 où ils n'avaient que 6 députés, les écologistes français en ont cette fois-ci obtenu 14, et 2 803 759 électeurs ont voté pour eux contre 1 271 394 en 2004. Ce résultat doit évidemment être pondéré par le fait que plus de la moitié des électeurs a décidé de s'abstenir. Néanmoins, si l'on fait la somme des résultats obtenus dans le canton de Lalbenque par les listes des défenseurs de l'environnement, on constate qu'avec 583 voix elles arrivent en seconde position et que le taux d'abstention (43,22%) y a été nettement inférieur à la moyenne nationale.

À l'échelle européenne, le groupe des Verts et de leurs alliés de l'Alliance Libre Européenne (les régionalistes) compte désormais 55 élus, 30 femmes et 25 hommes, soit 12 de plus qu'en 2004, ce qui en fait le

4^{ème} groupe politique du Parlement européen. Parmi les élus français, Eva Joly a obtenu la Présidence de la commission Développement, et deux autres députés, José Bové et Yannick Jadot assumeront une vice-présidence des commissions Agriculture et Commerce international. Notons enfin que Corinne Lepage, dont la compétence en matière d'écologie ne saurait être mise en doute, a été élue 1^{ère} Vice-Présidente de la Commission Environnement, santé publique et sécurité alimentaire.

Ces résultats et ces perspectives ont, du moins en première apparence, de quoi réjouir nombre de défenseurs de l'environnement. Ils ne sauraient pour autant conduire à oublier que non seulement l'essentiel des problèmes demeure, mais que, surtout, ils continuent à s'aggraver. Rien de décisif n'a par exemple été accompli pour enrayer les méfaits de l'agriculture productiviste comme l'a encore montré l'exemple de la pollution des plages bretonnes par les algues vertes il y a quelques jours. De la même manière, et que l'on s'intéresse ou non à la question du changement climatique, on remarquera qu'il n'est tombé que 2 millimètres de pluie à Toulon depuis le 16 mai. Il faudrait donc être particulièrement naïf pour imaginer que les lobbies industriels spécialistes du « *green business* » et du « *green washing* » se rallieront sans broncher aux propositions de triblions pour lesquels la croissance a depuis longtemps cessé d'être considérée comme le remède à tous nos

CARTON ROUGE

maux. Car les intérêts financiers colossaux en jeu dans la production d'énergie nucléaire, de pesticides, d'OGM et de nanotechnologies par exemple sont tels qu'ils n'y renonceront sous aucun prétexte. Et il faut impérativement rappeler qu'aucune compagnie d'assurances n'a voulu s'engager à couvrir les risques potentiels découlant de la mise en œuvre de ces nouvelles technologies.

C'est d'ailleurs pour ces raisons qu'une fois passée la première vague de la crise financière qui a conduit des milliers de personnes au chômage, une banque française renflouée par l'argent des contribuables vient à nouveau de provisionner 1 milliard d'euros pour rémunérer ses « traders ». Il faudra donc encore beaucoup de temps pour convaincre le citoyen ordinaire que ces financiers n'ont ni plus de talent, ni plus de mérites qu'un agriculteur, un artisan, un médecin, un professeur des écoles ou un pompier au service la collectivité. Il faudra aussi une forte détermination des associations environnementales pour persuader les élus que d'autres manières d'aménager le territoire sont concevables et qu'il en va de leur responsabilité. De ce point de vue au moins, l'élection d'un juge exemplaire comme Eva Joly à la présidence de la commission Développement du Parlement européen montre que l'écologie peut être véritablement politique, ce qui, à l'instar des résultats des élections à Lalbenque, est plutôt une bonne nouvelle.

Y.D



CARTON ORANGE

L'association d'un camping municipal et d'une piscine constitue à coup sûr dans de nombreuses communes rurales un précieux outil de développement local et il n'est pas certain que les élus lalbenquois en aient vraiment conscience. Aucun accueil digne de ce nom n'existe en effet pour recevoir les campeurs, non seulement les sanitaires y sont particulièrement « rustiques » mais des personnes étrangères au camping et particulièrement bruyantes s'y introduisent régulièrement la nuit. Quant à la piscine qui devrait normalement permettre aux campeurs et aux occupants de gîtes ruraux et de chambres d'hôtes de pouvoir se baigner régulièrement, son entretien, nous dit-on, laisse de plus en plus à désirer. Le moment n'est-il pas venu de réaliser les travaux et la maintenance nécessaires à son bon fonctionnement ?

Y D

Honte à toi, l'abruti, toi qui as osé déposer, fin juillet, devant la plus belle gariotte de la région tout le contenu de ton camion d'artisan avec son lot de gravas, de palettes en bois, de plastiques en tout genre, de pots de peinture et autres immondices qui doivent se déposer normalement en déchetterie et non devant la caselle de Nouvelle, en bordure de la D 6 qui va de Lalbenque à Cahors. J'imagine que tu as commis ton forfait parce que tu es arrivé à la déchetterie après sa fermeture ou un jour où elle n'était pas ouverte. Alors, pour t'éviter de revenir, tu t'es dit qu'une bonne vieille gariotte, toute proche, à 300 mètres, pouvait bien faire l'affaire pour te débarrasser de ton chargement. A moins que tu n'aies fait cela par pingrerie, pour t'éviter de payer la taxe que payent les artisans quand ils font des dépôts d'ordures en déchetterie. Ou alors, dernière hypothèse, tu as peut-être voulu rendre hommage à la mémoire de Jean-Paul Brunet, le propriétaire de cette caselle qui nous a quittés à la fin du mois de juin dernier et qui a toujours tenu à garder propre cet endroit très fréquenté par les touristes. Pas sûr que, de son coin de paradis, Jean-Paul ait beaucoup apprécié ton geste ! Quoi qu'il en soit, c'est son fils, Matthieu, qui s'est coltiné le travail de nettoyage et de transport de tes ordures, pour ne pas dire plus, à la déchetterie toute proche.



Quant à nous, l'ASEL, nous avons prévenu les autorités locales et surtout la gendarmerie pour qu'elle essaie de savoir l'identité de l'individu, responsable de cette infraction. Car il s'agit bien d'infraction à la législation sur l'environnement, infraction punie d'une belle amende quand on arrive à retrouver la trace de l'individu, auteur des faits. C'est un acte de délinquance, puni par la loi.

Sans vouloir chercher à disculper le délinquant en question, cet acte condamnable nous amène toutefois à reposer la question récurrente des heures d'ouverture de la déchetterie de Lalbenque. Est-il normal qu'en 2009, une déchetterie ne soit ouverte qu'à mi-temps ? Quand on sait le volume de déchets déposés en déchetterie par les particuliers et les artisans, cette déchetterie devrait être ouverte toute la

De la paix sur la terre comme au ciel

semaine, du lundi au samedi, comme cela se fait dans d'autres déchetteries du Lot. Imaginerait-on une crèche ouverte à mi-temps ? Ou un centre de loisirs ? Ou une maison de retraite ? Pourquoi ce qui semble évident dans le domaine du social ne le serait-il pas dans le domaine de l'environnement ? Il ne suffit pas de faire de belles déclarations sur la nécessité de préserver l'environnement, il faut s'en donner les moyens ! La population du canton de Lalbenque a clairement montré, à travers son vote du 7 juin, quelles étaient ses exigences. Aux politiques d'en prendre acte et d'agir en ce sens !



Un autre spectacle désolant, tout près de chez nous... Qui dit mieux ?

D P

CARTON VERT

Le carton vert de cet été sera décerné au magasin Casino de Lalbenque qui a fait un effort particulier pour développer, ces derniers mois, ses offres de produits biologiques. On peut y trouver désormais toute une gamme nouvelle de produits jusqu'à des vins bio d'excellente qualité et à des prix tout à fait raisonnables. C'est une chance de pouvoir acheter bio, sur place, sans devoir aller nécessairement à Cahors, dans les magasins spécialisés, (Bio-coop, Vie Claire ou Au Quercy Bio). Le choix est pour l'instant limité mais c'est un premier pas et ce sont les consommateurs qui indiqueront aux gérants du magasin, Sabine et Carlos, s'ils doivent continuer dans ce sens et agrandir leurs rayons de produits biologiques. Si les consommateurs ne saisissent pas au bond la belle initiative de Sabine et Carlos, le rayon bio se réduira comme une peau de chagrin. Avec les deux étals du marché de Lalbenque qui offrent tous les samedis matin des produits frais issus d'une agriculture en reconversion biologique (Damien Veyres et Etienne Conquet), le village de Lalbenque commence tout doucement à prendre conscience de la nécessité de veiller à la qualité du contenu de nos assiettes. À nous d'encourager de telles initiatives !

D P

À lire et à écouter les propos du Président du Conseil général, Gérard Miquel, le Lot compterait parmi les rares départements français où il ferait encore très bon vivre. Tout ou presque y serait exemplaire en matière de préservation de la nature, de mobilisation des énergies renouvelables, de mise en valeur du patrimoine et de la gastronomie, de démocratie participative : « Profitez, écrivait-il encore récemment, des infinies richesses de notre patrimoine naturel et bâti : collines boisées, églises médiévales, maisons paysannes, caselles, pelouses sèches et rivières... Jouissez de l'offre de loisirs de pleine nature (...) : randonnée, VTT, équitation, escalade... et activités aquatiques en tout genre. Canoë, navigation, pêche et baignade s'offrent aujourd'hui à vous dans un écrin de nature protégée » (Contact lotois, juillet 2009). Ces manifestations permanentes d'autosatisfaction pourraient sembler crédibles à condition de ne pas habiter à proximité de l'aérodrome sis sur la commune de Cieurac et dont les insupportables nuisances affectent aujourd'hui des centaines de personnes des communes avoisinantes. On aura beau rencontrer le « dynamique » Président du SMACALA, Daniel Coupy, alerter les services de l'Etat et les maires des communes limitrophes, constituer des associations de riverains, rappeler l'existence d'une réglementation aussi claire qu'inappliquée relative aux nuisances sonores, exiger la création d'une charte de bonne conduite environnementale, souligner le gaspillage de carburant par les avions, faire valoir que le plaisir de quelques parachutistes ne doit pas se payer pour les terriens d'une consommation effrénée de décibels, rappeler que la gestion de cet aérodrome est totalement fantaisiste et que son déficit structurel d'exploitation est depuis des années épongé par les contribuables, rien n'y fera.

On vous répondra que chacun, dans cette époque aussi hédoniste qu'individualiste, doit pouvoir « se faire plaisir », que les parachutistes sont des « professionnels », que leur présence sur cet aérodrome « a été imposée », etc. Non seulement vous ne pourrez ni déjeuner, ni lire dehors dans le calme, mais vous devrez de 08 heures du matin à 22 heures le soir au mois de juin en particulier, accepter de ne jouir d'aucun moment de silence ou de paix. Et ne vous avisez pas de protester, car on vous accusera alors d'être un étranger, un néo-lotois aisé et nécessairement propriétaire d'une piscine, un petit-bourgeois égoïste et indifférent à autrui qui n'avait qu'à acheter sa maison ailleurs. Il ne vous servira donc à rien de rappeler que d'autres que vous, agriculteurs, artisans, salariés ou retraités lotois depuis au moins trois générations se plaignent également de ces nuisances et, dans le pire des cas, nos audacieux chevaliers du ciel vous enverront des messages d'insultes ou de menaces aussi grossiers que coura-

geusement anonymes.

Votre droit de disposer d'un environnement acceptable continuera à être allègrement piétiné, vos demandes d'explications et de respect de la loi se perdront dans le meilleur des cas dans les méandres de la communication et, dans le pire, il vous sera rétorqué qu'en période de crise toute mesure de soutien de l'activité économique est bonne à prendre. Cette manière de se comporter des élus et des responsables de l'aérodrome n'a rien à voir avec les principes de la démocratie participative dont on continue, c'est vraiment le cas de le dire, à nous rebattre les oreilles, comme si nous n'en n'avions pas déjà plus qu'assez d'entendre à longueur de journée vrombir ces maudits avions non équipés de silencieux. Rappelons une fois encore et pour conclure que personne ne demande la fermeture de cet aérodrome, mais simplement le respect de la loi et du droit pour chacun, sur la terre comme au ciel, de pouvoir vivre en paix.

Y D



BRÈVES

ÉNERGIE SOLAIRE SUR LA MAISON COMMUNAUTAIRE

Dans notre numéro de février dernier, nous vous annonçons la décision de la Communauté de Communes de réaliser une étude de faisabilité visant à équiper la Maison Communautaire en énergies renouvelables à la place du tout électrique actuel. Cette décision avait même fait l'objet d'un carton vert pour féliciter Jacques Pouget pour cette initiative. Hélas, le bureau d'études retenu pour réaliser cette étude vient de conclure à l'impossibilité de faire de tels travaux qui seraient d'un coût exorbitant car il faudrait reprendre une grande partie des travaux sur la toiture de l'édifice. Et voilà comment on loupe définitivement une construction qui aurait pu présenter un beau chantier écologique et devenir une belle devanture de ce qu'une collectivité devrait faire à chaque fois qu'elle s'engage dans de tels travaux de construction. Car les coûts d'installation d'énergies renouvelables auraient été acceptables s'ils avaient été réalisés au moment de la construction de la Maison Communautaire au lieu de se réveiller, sous l'aiguillon de l'ASEL, rappelons-le, quelques années trop tard. Dommage ! Si seulement ce loupé pouvait servir de leçon ! Mais rien n'est moins sûr car les hommes politiques, obsédés par la vue à court terme des difficultés de financements, vont au plus pressé et passent à côté de projets qui auraient pu s'inscrire dans le cadre du

développement durable. Tant pis, Jacques ! Il paraît que c'est le gymnase qui va faire désormais l'objet d'études pour l'installation de chauffage solaire. Encore du bel argent pour un bureau d'études ! Affaire à suivre !

D P

SUBVENTION MUNICIPALE

L'ASEL, le vilain petit canard associatif qui recevait depuis 20 ans, la ridicule subvention de 100 euros avait prévu que, si cette subvention n'était pas revue cette année à la hausse, elle la refuserait. Ce petit conflit avait fait l'objet d'un éditorial humoristique dans le numéro 7 de la Caselle, en juin 2008. Le conseil municipal de Lalbenque a accepté de doubler cette subvention qui passe de 100 à 200 euros. Nous savons que cette décision n'a pas fait l'unanimité et que les débats ont été houleux autour de cette question de subventionner une association qui met du poil à gratter dans la vie locale. L'ASEL, quant à elle, est satisfaite de cette décision et remercie la municipalité de Lalbenque. Outre la somme d'argent somme toute dérisoire, ce doublement de la subvention est symboliquement une reconnaissance de notre travail d'association citoyenne porteuse d'idées nouvelles en matière d'environnement et de notre rôle de dénonciation de certains travers qui méritent d'être montrés du doigt. Et puis, de temps en temps, les adhérents mettent la main à la pâte pour se coltiner un travail de remise en état du petit patrimoine local, soit chez des particuliers, soit dans le domaine public. Le tout, bien emballé, ne vous coûtera que 200 euros, messieurs dames !

D P

Les locavores, vous connaissez ?

« Vos enfants vous accuseront », tel était le titre du film que l'ASEL et CINE-LOT ont pu passer le lundi 8 juin dans la salle des conférences de Lalbenque. Une cinquantaine de personnes s'étaient déplacées pour assister à ce film et surtout au débat très riche qui a suivi sur la nécessité d'encourager la culture biologique et les difficultés que rencontrent les agriculteurs qui veulent se lancer dans une telle aventure. Parmi les intervenants, on a pu entendre des agriculteurs en reconversion biologique, un gérant de coopérative bio et surtout un adepte du « se nourrir au plus proche ». C'est ce qu'on appelle un « locavore », autrement dit quelqu'un qui essaie au maximum de ne consommer que des aliments produits dans un périmètre raisonnable autour de l'endroit où il habite. Cette attitude citoyenne a pour but de lutter contre toutes les dérives qui nous font consommer des aliments venus des quatre coins de la planète avec des coûts environnementaux exorbitants. Manger des produits de proximité pour réduire les coûts éner-

OPERATION PATRIMOINE DU 27 JUIN DERNIER

gétiques dus au transport des aliments, relancer les microterroirs et respecter les saisons, tel semble être le credo de ces nouveaux consommateurs. Pour cela, ils s'organisent en AMAP, Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne. Un groupe de consommateurs passe contrat avec un producteur local - bio de préférence mais pas obligatoire – et s'engage à lui acheter sa récolte via une formule d'abonnement hebdomadaire. Aujourd'hui, dans certaines régions, il se met en place un vrai système d'alimentation local qui court-circuite la grande distribution, permet d'avoir une alimentation de qualité et fait vivre dignement des agriculteurs qui, sans cela, auraient eux aussi le couteau sous la gorge, sous perfusion constante des aides européennes. À quand une AMAP à Lalbenque ? En tout cas, ce ne sont pas les élus qui vont promouvoir cette initiative. Sur les 17 maires invités à cette soirée, aucun ne s'est déplacé. Seul Jacques Pouget, indisponible ce soir-là, s'est excusé et s'est fait remplacer par Christelle Martinez, conseillère municipale. À noter toutefois, la présence de deux élus de la Communauté de Communes.

D P



Des émissions radios qui nous veulent du bien... Tous à vos postes !

Pour ceux qui en ont marre d'écouter des émissions de radio souvent bêtifiantes, l'ASEL leur conseille de prêter l'oreille à quelques émissions de qualité tournant autour des thèmes liés au développement durable :

Le mercredi de 14h à 14h30 sur France Culture :
[Planète Terre](#) (Sylvain Kahn)

Le samedi de 7h05 à 8h sur France Culture:
[Terre à terre](#) (Ruth Stégassy)

Ce sont les deux meilleures... Et vous pouvez les retrouver si vous avez raté l'heure, en tapant sur internet le lien suivant :

http://sites.radiofrance.fr/chaines/france-culture2/emissions/terre_a_terre/archives.php

Sinon, deux autres également de bonne tenue :

Le samedi de 14h à 15h sur France Inter:
[CO2 Mon amour](#) (Denis Cheissoux)

Le dimanche de 14h à 17h sur Europe 1:
[Écologie](#) (Michel FIELD et Catherine CHABAUD)

S R

D P

Nous étions peu nombreux à participer à cet après-midi de nettoyage des petites fontaines sur la commune de Lalbenque. Comme d'habitude, me direz-vous ! Nous n'avons pu nettoyer que la petite fontaine à l'embranchement de la route de Montdoumerc et de la route de la Borie du Moulin. Au vu des deux photos ci-dessous, le résultat n'est pas si mal. À noter l'aide de Jean-Bernard Baldié qui passait par là avec son tracteur et sa faucheuse. Merci Jean-Bernard. A noter aussi – et ça, c'est moins drôle - la blessure de Salomé qui s'est ouvert le petit doigt avec une faucille et qui a dû se faire mettre un point de suture chez le médecin de garde ! Tant pis, Salomé : c'était pour la bonne cause !

Avant...



Après...



La guêpe

cet insecte qui nous embête...

Vous êtes à table, en bonne compagnie, devant un verre d'apéro ou une bonne tranche de melon, et... LA VOILA QUI ARRIVE, tel Zorro... sauf que chez elle, la cape est transparente ! Son épée, c'est son dard, qu'elle dégaine à la moindre contrariété.

ELLE (la guêpe de chez nous), n'aime pas qu'on lui fasse peur, ELLE n'aime pas qu'on bouge, n'aime pas se retrouver coincée sous un pied ni dans une manche ; qu'on lui ôte la nourriture de la bouche, bref, elle peut dégainer 10 fois dans la même journée s'il le faut, vous aurez mal, vous pourrez presque mourir, mais pas ELLE. A la différence de l'abeille qui, elle, lorsqu'elle pique, y laisse la vie. Cette dernière a intérêt à ne piquer qu'en cas de désespoir ultime.

Bref. ELLE, c'est une bestiole volante facilement identifiable. Même s'il en existe de nombreuses variétés. Sa couleur jaune et noire, en langage nature signifie : « DANGER ». Deux paires d'ailes, une taille que toutes les femmes envient et un dard qui, telle une seringue, injecte le satané venin qui fait si mal à l'humain mais qui sert, en fait, à chasser les autres insectes.

ELLE vit dans une colonie, comme les abeilles. C'est une « pro » de la bâtisse écologique : ELLE ronge les fibres de bois mort et les mélange à de la salive pour former une véritable pâte à papier, qui, en séchant, donnera un carton épais et gris. Dans ce nid, une seule reine pondra des œufs qui donneront naissance à des larves puis à des guêpes adultes.

Sa nourriture ? Nectar, jus de fruits. Par contre, les larves sont carnivores. Alors pour les engraisser, si le trajet nid - table de jardin est moins fatigant que la chasse à l'insecte (qu'ELLE tue avec son dard), ELLE s'abattra sans remords sur vos assiettes pleines de viande, de charcuterie, de fromage... Et ELLE n'hésitera pas à vous prendre pour une grosse mouche à éliminer en cas de problème...

Trop tard... elle vous a piqué ? Alors, vite : un glaçon atténuera la diffusion du venin ; le bout incandescent d'une cigarette ou la flamme d'un briquet approchée à quelques millimètres soulagera la douleur ; une gousse d'ail désinfectera ; du vinaigre blanc aura un effet anti-inflammatoire.

Et si ELLE a réussi à pénétrer dans votre bouche, sucez un glaçon et appelez les urgences en cas de difficulté respiratoire...



BIENTÔT L'OUVERTURE DE LA CHASSE

Au Moyen-âge, le "droit de chasse" se donnait par les propriétaires terriens. Les propriétaires n'étaient ni plus ni moins que des seigneurs ayant droit de vie ou de mort sur leurs terres. De nos jours, cela a bien changé, mais une chose perdure : **le droit de chasse continue d'être donné par le ou les propriétaires**. Il faut savoir qu'une fois donné, ce droit de chasse peut durer **une éternité** car, tous les quatre ans, il est tacitement reconduit, même si le terrain a changé de propriétaire.

SI VOUS NE VOULEZ PAS DE CHASSE CHEZ VOUS:

Envoyez une **lettre en recommandé avec AR** à la société de chasse de votre commune avec mention du **double envoyé à la fédération de chasse du Lot en recommandé avec AR** dans laquelle vous stipulerez bien que « *vous interdisez la chasse, le droit de passage, les postes, la traversée sur et autour de vos terres, pour des raisons qui vous sont propres* ».

Marquez vos terrains avec des pancartes stipulant : **PROPRIETE PRIVEE, DEFENSE D'ENTRER ET DE CHASSER**

Malheureusement, certains chasseurs passent outre !!!!

Il faut donc parfois faire sa propre police et effectuer des rondes avec un appareil photo pour prendre les contrevenants sur le fait. Vous pouvez signaler l'infraction par lettre recommandée, preuves à l'appui (photos), à la Fédération de chasse, la Société de chasse ainsi qu'à la gendarmerie.

Pour que vous ne soyez pas totalement découragé (!) sachez que le chasseur contrevenant peut perdre son permis de chasse à vie et que parfois le jeu en vaut la chandelle.

S R

S L

Terre de Liens : la finance au service de la terre...

Terre de Liens est une association nationale avec une forme juridique originale et des logiques financières hors norme. Elle se décrit comme le premier outil financier d'investissement solidaire appliqué à la gestion du foncier et du bâti rural. Elle permet de lever l'obstacle du prix du foncier pour installer des paysans et des acteurs qui portent des projets respectueux de l'environnement. Elle lance des Appels Publics à l'Épargne en proposant des **actions qui ne vous rapporteront rien** mais qui ne chuteront sans doute pas non plus.

Elle est associée à la *NEF*, une coopérative alternative de finances solidaires bien connue destinée à soutenir le développement d'activités professionnelles et associatives à des fins d'utilité sociale et environnementale

Le but de **Terre de Liens** est de permettre à des agriculteurs bio n'ayant pas de fonds suffisants pour l'achat d'une exploitation, de lancer leur activité. En achetant terres et bâtiments, *Terre de Liens* les loue ensuite à l'exploitant sous forme de baux environnementaux. En limitant la liquidité des actions - **non cotées sur les marchés** - et en ne promettant aucun dividende sur les actions, *Terre de Liens* souhaite **limiter la spéculation sur la valeur des terres agricoles**.

Les investissements de *Terre de Liens* sont étudiés par un comité d'engagement multi-compétences. Le programme d'investissement pour 2008-2009 est déjà assez fourni : *Terre de Liens* cherche donc des petits porteurs aux quatre coins de France.

On est là devant un modèle qui va à l'encontre du fonctionnement des marchés, et qui demande des in-

vestisseurs d'un nouveau genre. La motivation par l'espérance de gain (maladie courante des actionnaires de foncières) est remplacée par l'idée d'un changement de modèle pour l'agriculture et l'alimentation. Il ne s'agira pas de croissance verte au premier sens (un verdissement qui améliore la performance financière aujourd'hui et demain), mais plutôt d'un moyen de croissance du marché du bio.

C'est ainsi que, tout près de chez nous, à **Livernon**, un couple de jeunes paysans atypiques a pu réaliser son rêve : s'installer sur une exploitation agricole pour y travailler la terre en agriculture biologique. Stéphane et Sabine, la quarantaine, ont pu s'installer sur une terre rachetée le 23 janvier dernier, dans le cadre d'un achat collectif par La foncière « Terre de Liens ». La terre est désormais louée, via un bail rural environnemental, à ce couple qui a mis l'exploitation en GAEC. Voilà une belle histoire qui a pu voir le jour grâce à la solidarité des centaines d'actionnaires qui, avec des actions à 100 euros chacune, ont pu réaliser cet achat collectif.

Ne plus céder à l'appât du gain à tout prix : un prix à payer pour préserver la nature et notre santé et ne plus être victime des sirènes de la finance ! À nous d'agir !

S R



Gestes simples et écologistes

Les engagements pour la protection de l'environnement se déclinent de multiples manières. Je me suis demandée comment dans notre beau pays de LALBENQUE, nous pouvions, à notre niveau, « poser des gestes simples et avoir des attitudes douces pour l'environnement ».

D'abord, arrêtons nous sur la notion d'empreinte écologique : elle est la surface d'écosystème nécessaire pour la consommation d'une personne. Par exemple, si tous les habitants de la terre se comportaient comme la moyenne des français, il faudrait au minimum trois planètes pour assurer durablement les besoins en nourriture, en matières premières et en énergie pour chacun. Et si rien n'est fait, il nous faudra bientôt quatre planètes. (Tiré du livre « Sauvez la planète, mode d'emploi » de Dominique GLO-CHEUX)

Par exemple, chaque fois que nous décidons d'utiliser tel produit, d'acheter tel appareil (plus ou moins gourmand en énergie) ou telle marque de café (qui a été cultivé avec plus ou moins de pesticides ou dont le prix d'achat au producteur est plus ou moins équitable) notre choix a des effets plus ou moins forts sur quelqu'un près de nous ou à l'autre bout de la planète. Aussi, chaque geste compte. Même s'il semble à première vue banal, insignifiant, ridicule, minuscule, c'est important de le faire.

Parmi les gestes simples et l'usage de certains produits, j'ai choisi aujourd'hui de m'arrêter au domaine de l'entretien domestique où il existe trois produits d'entretien écologiques et pas chers du tout qui font tout ou presque Des produits d'utilisation simple qui sont :

- Le bicarbonate de soude
- Le vinaigre blanc
- Le savon de Marseille.

Les utiliser, est un acte pour la santé: pas de pollution de son environnement direct. C'est aussi un acte citoyen : pas de pollution des eaux, pas de gaz à effet de serre, pas d'argent donné à l'industrie chimique qui chaque année nous inonde de produits de synthèse. Comme disait Coluche : « Dire qu'il suffirait qu'on arrête d'acheter ce produit pour qu'il arrête d'être produit ! »

Le bicarbonate de soude :

Pour le nettoyage, un dégraissant efficace :

- évier : pour le rendre brillant, saupoudrer sur l'évier, 2 ou 3 cuillères à soupe et frotter avec une éponge mouillée, puis rincer.

- vaisselle : pour entretenir son flacon de liquide vaisselle écologique, moitié vidé, mettre de l'eau et 2 ou 3 cuillères à soupe de B de S.

- pour dégraisser n'importe quoi : plat, plan de travail, mur, plaque de cuisson. Si ce n'est pas suffisant, on peut utiliser les « cristaux de soude » .

Pour la cuisine :

- remplace la levure des gâteaux (même proportion que la levure achetée) .

- dans l'eau des légumineuses : cuisson plus rapide, et évite les flatulences.

Pour le corps :

-calme les maux d'estomac : 1 à 2 cuillères à café dans un verre d'eau.

-soigne les aphtes : appliquer sur l'aphte.

-remplace le dentifrice : plonger la brosse à dents mouillée dans le Bicarbonnate de soude.

Le vinaigre blanc

Le détartrant naturel et efficace (surtout dans notre pays calcaire) .

Pour nettoyer le fond des toilettes : faire bouillir 1 litre de vinaigre puis verser dans le fond des toilettes. Laisser une nuit, frotter un peu puis rincer.

Pour nettoyer les vitres : mettre dans un pulvérisateur, ¼ de vinaigre, ¾ d'eau et 10 gouttes d'huiles essentielles (géranium, lavande, eucalyptus...) .

Pour faire briller la vaisselle : mettre 2 cuillères à soupe dans le bac de rinçage de la vaisselle.

Pour la machine à laver, un adoucissant : mettre 2 cuillères à soupe dans le bac adoucissant + 4 gouttes d'huiles essentielles.

Pour détartrer : les cafetières ou autres appareils électriques: mettre 2 cuillères à soupe dans l'eau qui passe, puis rincer avec de l'eau normale deux fois, ensuite.

En pharmacie : apaise la douleur d'une piqûre d'insecte (guêpe, fourmi) .

Le savon de Marseille

Pour nettoyer la maison et la vaisselle : utiliser du savon liquide dans l'eau de lavage.

Pour nettoyer le linge et comme détachant :

-linge : pour la lessive à la main, râper le bloc de savon dans l'eau chaude.

-pour la machine : râper le bloc (1 à 2 cuil à soupe) et mettre dans une balle de lavage.

-détachant : frotter à sec, avant de mettre en machine, sur la tâche et les endroits très sales.

Un autre geste simple

Dans le domaine électrique, il est possible de réduire de 10% la consommation d'électricité uniquement à partir des appareils de lavage (vaisselle, linge et sèche-linge) : essayer la température de lavage la plus basse possible (économie de 2/3 de la consommation). À l'achat, se renseigner sur la consommation exacte d'eau froide, en électricité et en eau chaude.

Le saviez-vous ? En multipliant le poids de votre automobile par trois, vous obtiendrez l'équivalent de plusieurs tonnes. C'est à peu près le poids de la montagne de polluants divers que votre voiture rejette en moyenne **chaque année** .

M B

**BULLETIN D'ADHESION:15 euros/an
ou 20 euros par couple.**

NOM :

Prénom :

Adresse:

Pour nous contacter:

A S E L

Mairie de Lalbenque

46 230 Lalbenque.

Tel: 05 65 31 75 91

Ou: 05 65 20 24 89 - 05 65 24 73 52